



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Émargement Conseil d'Administration
Jeudi 13 novembre 2025

Membres de droit

<input type="radio"/>	VAUCEL	Sylvain	Proviseur	
<input type="radio"/>	VERTALE	Gaëlle	Proviseure adjointe	
<input type="radio"/>	LEFEBVRE	Emilie	Secrétaire générale	
<input type="radio"/>	GIRAUD	Benjamin	DDFPT	

Représentants des personnels enseignants

<input type="radio"/>	DUBOIS	Jérôme	T	
<input type="radio"/>	DUFLOT	Marc	T	
<input type="radio"/>	QUINETTE	Laëtitia	T	
<input type="radio"/>	BOUTE	Maylis	T	
<input type="radio"/>	LOEUILLETTE	Caroline	T	
	MARECHAL	Erwan	T	
	DELPRAT	Lionel	T	Excuse
<input type="radio"/>	POESSEL	Cyril	S	
	DE JESUS LOPES	Frédéric	S	
	GOFFART	Nicolas	S	
	GUEVAR	Gautier	S	
	DUPONT	Damiens	S	
<input type="radio"/>	DESAPHY	François	S	
	DESERT	Virginie	S	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Émargement Conseil d'Administration
Jeudi 13 novembre 2025

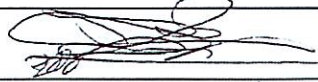
Représentants de la commune

RICHAUD	Nicolas	T	Excuse
BERTHELOT	Tiphaine	S	Excuse

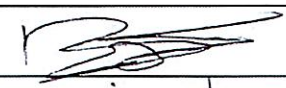
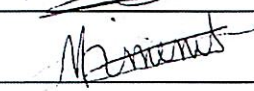
Représentants de la Région

GADAL	Danièle	T	
SOBCZACK	Alexandra	T	
DELBOS	Evelyne	S	

Personnalités qualifiées

0 RUAULT	Jean Luc	T	
SAUGER	Johan	T	Excuse

Représentants des personnels non enseignants

0 BRIZE	Nathalie	T	
SIMENEL	Serge	T	
POUPEE	Sandrine	T	
LEMENU	Corinne	S	
DENIS	Maryse	S	
		S	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Émargement Conseil d'Administration
Jeudi 13 novembre 2025

Représentants des parents d'élèves

THISSANDIER	William	T	Excuse
GROSSMANN	Agathe	T	Excuse
BIZET	Samuel	T	Excuse
DOS SANTOS MOREIRA	Katia	T	
DESTOUCHES	Vanessa	T	Excuse
POYER	Celina	S	

Représentants des élèves

COQUISART	Axel	T	Excuse
BERGER	Mathéo	T	Excuse
LANGLOIS	Théo	T	Excuse
		T	
		T	
		S	
		S	
		S	
		S	
		S	

Académie de NORMANDIE
Lycée Jean Baptiste Colbert
197, avenue des Alliés
76140 Le Petit Quevilly

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
13 NOVEMBRE 2025

Année scolaire
2025 - 2026
SÉANCE n° 2

Présidence : M. VAUCEL

Secrétariat : Mme VERTALE

Membres absents :

Membres présents :

Membre personnalité extérieure :

Quorum : atteint avec 17 membres à l'ouverture de séance.

Séance ouverte à 17h54

Séance close à

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Réservé à l'autorité de contrôle
I - Conseil d'administration II – Affaires relatives au fonctionnement de l'EPL III - Affaires financières IV – Questions diverses		
Total des feuillets		

Le Président,

Sylvain VAUCEL

Le secrétaire de séance

Gaëlle VERTALE

Convocation le : 16 septembre 2024

Transmis par l'application **Dém'Act**
(Dématérialisation des actes des EPLE)

Le :

Membres du CA : 30

A

Quorum : 15

- M. le Recteur – DAJEC1
- Monsieur le Président du Conseil Général

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réservé à l'autorité de contrôle
<p>Le conseil d'administration du lycée Colbert au Petit Quevilly s'est réuni le jeudi 13 novembre 2025, en salle polyvalente, sous la présidence de M. VAUCEL, Proviseur.</p> <p>Le quorum étant atteint avec 17 membres, le Conseil d'Administration peut donc siéger valablement, la séance est ouverte à 18h00.</p> <p>Mme VERTALE accepte d'assurer le secrétariat de séance.</p> <p>M. Le Président ouvre la première séance de l'année en saluant les membres du conseil d'administration.</p> <p>1. <u>Approbation du procès-verbal précédent :</u></p> <p>M. le Président soumet à l'approbation des membres le compte rendu du Conseil d'Administration du 25 septembre 2025. Il rappelle que le procès-verbal est affiché dans l'espace dédié au niveau de l'administration et il précise que le prochain procès-verbal sera diffusé avec la lettre d'information et sur un support numérique non défini à ce jour.</p> <p>Commentaires/ débat : <i>Le coût nul des photographies pour l'établissement n'a pas été mentionné dans l'ancien procès-verbal du conseil d'administration. La fiche d'émargement jointe au procès-verbal est incomplète. Le document complet sera donc joint à au procès-verbal du conseil numéro 2.</i></p> <p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17 / 17</p> <p>I - Conseil d'Administration</p> <p> 1-Approbation du procès-verbal 25 septembre 2025.</p> <p>II - Affaire relatives aux fonctionnent de l'EPL</p> <p> 2-Installation des commissions ; 3-Présentation du bilan de l'exercice incendie; 4-Présentation du bilan du PPMS;</p> <p> 5-Délégation à la proviseure adjointe pour la présidence des instances et des sanctions;</p> <p>III – Affaires financières</p> <p> 6-Contrats et conventions ;</p>	

Académie de NORMANDIE
Lycée Jean Baptiste Colbert
197, avenue des Alliés
76140 Le Petit Quevilly

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
13 NOVEMBRE 2025

Année scolaire
2025 - 2026
SÉANCE n° 2

<p>7-Modalités de règlement des contentieux (service de gestion) ; 8-Présentation du document de prestation de service pour le calcul des objets confectionnés.</p> <p>9-Vote des tarifs de restauration</p>	
<p>II – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT</p>	<p><i>Réservé à l'autorité de contrôle</i></p>

11. Installation des commissions.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration la répartition des personnels dans les différentes commissions et conseils.
Le détail est inscrit dans les tableaux joints.

12. Présentation du bilan de l'exercice incendie;

Monsieur le Président du Conseil d'administration présente aux membres le bilan de l'exercice incendie et en détaille tous les aspects.

Commentaires/ débat :

Il est indispensable d'avoir des talkie-walkie pour les levées de doutes en cas de déclenchements de l'alarme incendie et des lampes frontales pour assurer la sécurité des élèves pour l'internat.

Des tests seront réalisés afin de vérifier quel matériel pourrait répondre aux besoins.

4-Présentation du bilan du PPMS;

Monsieur le Président du Conseil d'administration présente aux membres le bilan de l'exercice de mise en sureté .

Commentaires/ débat :

Il y a nécessité de vérifier toutes les valises PPMS et d'envisager des brassards pour l'identification des personnes qui ont la certification SST.

Le contenu des malles PPMS doit être actualisé mais plus largement cette démarche devra être menées dans le cadre des exercices de mise en sureté unifiés.

5-Délégation à la proviseure adjointe pour la présidence des instances .

M le Président rappelle que les sanctions disciplinaires relèvent de la seule responsabilité du chef d'établissement.

La proviseure adjointe dispose de la possibilité de contribuer à l'instruction du dossier et la menée des entretiens contradictoires avec l'élèves et sa famille.

De plus, madame Vertale dispose de la délégation de signature relative à la gestion des PFMP et des stages, des emplois du temps notamment des ULIS et UPE2A.

Commentaires/ débat :

III – AFFAIRES FINANCIERES	<i>Réservé à l'autorité de contrôle</i>
<p>6. Contrats et conventions;</p> <p>Madame la secrétaire générale présente les contrats aux membres du conseil.</p> <p>Convention tripartite entre la région, le lycée Lemonnier et le lycée Colbert relative aux conditions d'accueil des internes au lycée Colbert.</p> <p>Madame la Secrétaire Générale présente la convention aux membres du conseil d'administration et détaille les conditions financières.</p> <p>Commentaires/ débat :</p> <p>Les membres du conseil d'administration précisent que la version qui leur a été envoyée est une version de travail. La totalité de la convention est balayée avec la version actualisée.</p> <p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17 / 17</p>	<p>ACTE 15</p>
<p>Contrat NFI : Normandie Fermetures Industrielles.</p> <p>Madame la Secrétaire Générale présente la convention aux membres le contrat NFI.</p> <p>Commentaires/ débat :</p> <p>Un membre du conseil d'administration demande s'il serait judicieux d'envisager un contrat prévoyant un renouvellement avec tacite reconduction. Mme la secrétaire générale précise qu'il n'y aurait pas de bénéfice à envisager cette option. La question sera étudiée l'année prochaine.</p> <p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17 / 17</p> <p>Tarifs de restauration et d'internat.</p> <p>Madame la Secrétaire Générale présente les tarifs du SRH retenus pour l'établissement.</p> <p>Commentaires/ débat :</p> <p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17 / 17</p>	<p>ACTE 14</p>

<p>Décision budgétaire modificative</p> <p>Madame la Secrétaire Générale présente la DBM qui a vocation à assurer la ligne budgétaire du SRH, l'achat de denrées pour la fin de l'année puis affecter deux subventions :</p> <p>BOP 230 de 1959€ affectés sur la ligne du fonds social ;</p> <p>BOP 141 de 2272€ affectés en activités pédagogiques (400€ pour le CDI, 800€ pour la pédagogie, 227,60€ pour les carnets de correspondance et 844,40€ pour les enseignements techniques).</p> <p>Commentaires/ débat :</p> <p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17 / 17</p> <p>7. Modalités de règlement des contentieux</p> <p>Politique de recouvrement de l'agence comptable.</p> <p>Madame la Secrétaire Générale présente la politique de recouvrement de l'agence comptable aux membres. Elle précise que cette démarche vise recouvrir les impayés des frais de restauration et d'internat.</p> <p>Commentaires/ débat :</p> <p>Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17 / 17</p> <p>8. Présentation du document de prestation de service pour le calcul des objets confectionnés.</p> <p>M le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques présente le document relatif au calcul du montant des objets confectionnés.</p> <p>Commentaires/ débat :</p> <p>Les représentants des enseignants souhaitent pouvoir se concerter pour apporter de possibles ajustements.</p> <p>Le document sera donc soumis au vote lors de la prochaine séance.</p> <p>Questions diverses :</p> <p>QUESTIONS DIVERSES CA DU 13/11/2025</p>	<p>ACTE 11</p>
--	----------------

1) Pourquoi dans le mail du DDFPT (20/10/25), certains éléments du protocole PFMP ont été modifiés ? (par exemple la récupération des attestations de fin de stage) ?

Le DDFPT a sollicité les professeurs principaux afin qu'ils puissent collecter les documents à récupérer à l'issue des PFMP. Dans l'objectif de limiter les circulations dans le pôle formation – entreprise, les professeurs principaux sont invités à remettre les documents collectés à Madame Bénard environ 10 jours après la PFMP pour permettre une saisie puis une mise en paiement rapide des allocations de stage.

2) Ce lundi matin 03/11/25, au retour des vacances, deux élèves sont arrivés en 2BPMPMIA (entre autres) sans aucune préparation préalable, ni informations aux arrivants.

Cela est compliqué à gérer quand, ce même jour, la 1ère séance de TP est prévue et que 2 élèves n'ont toujours pas d'EPI ni d'outillage (dont 1 qui n'a même pas passé commande...).

Un protocole d'accueil va-t-il être remis en place lors de l'arrivée de nouveaux élèves, notamment dans le cas des "Droits à l'erreur" ?

Un document existant a été actualisé et sera transmis à l'ensemble de l'équipe éducative dans la prochaine

3) Les représentants des enseignants à la commission éducative demandent à ce que cette instance retrouve sa rigueur, sa cohérence et que les décisions soient prises en concertation.

En effet, depuis l'année dernière déjà, ils ne reçoivent pas les convocations.

Récemment, les professeurs principaux ne sont pas convoqués non plus, même pire ils ne sont pas au courant de sa tenue (et toutes n'apparaissent pas dans les lettres info).

Enfin, les équipes pédagogiques (prof principal inclus) n'ont pas connaissance du compte-rendu.

Depuis la rentrée, 4 commissions ont été convoquées avec inscription des conclusions dans l'onglet « commissions » de Pronote.

Les rendez-vous contradictoires et les entretiens familles ont également été inscrits dans cet onglet dans une volonté de conserver les traces et diffuser les informations à l'ensemble de l'équipe éducative.

La nature des réunions (commission éducative, entretien famille ou rendez-vous contradictoire) sera précisée à l'avenir.

Certains enseignants déplorent ne pas avoir été informés de la modification de la date de remise des diplômes. Cette communication a été réalisée via les outils habituels mais une modification de cet ordre devrait faire l'objet d'un mail à tous les personnels tout en veillant à ne pas multiplier les canaux de communication.

La séance est levée à 20h30.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Lycée Jean-Baptiste Colbert
Le Petit QUEVILLY

Conseil d'administration n°2

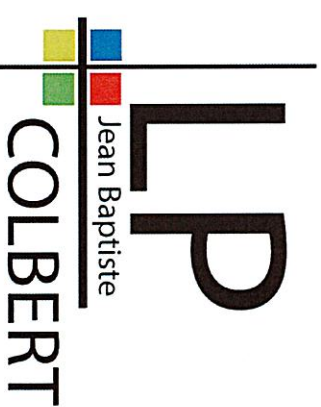
du 13 novembre 2025



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Lycée Jean-Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly



I - Conseil d'Administration

1-Approbation du procès-verbal 25 septembre 2025.

II - Affaire relatives aux fonctionnement de l'EPL

- 2-Installation des commissions ;
- 3-Présentation du bilan de l'exercice incendie;
- 4-Présentation du bilan du PPMS;
- 5-Délégations à la proviseure adjointe

III – Affaires financières

- 6-Contrats et conventions ;
- 7-Modalités de règlement des contentieux (service de gestion) ;
- 8-Présentation du document de prestation de service pour le calcul des objets confectionnés.
- 9-Vote des tarifs de restauration

IV - Questions diverses

Cachet de l'établissement et signature du chef d'établissement

CETTE ANNEXE DOIT ETRE TRANSMISE APRES L'INSTALLATION DU NOUVEAU CA :
dal-reglementation-epi@ac-normandie.fr

	Nombre de représentants	Titulaire		Suppléant	
		Nom et prénom	Qualité	Nom et Prénom	Qualité
Chef d'établissement	1				
Adjoint au chef d'établissement	1				
Secrétaire général	1				
CPE (le CPE le plus ancien si pas d'adjoint du chef d'établissement)	0				
DDFPT	1				
Représentants de la collectivité de rattachement	2	1) 2)	1) 2)		
Représentant de la Commune	1				
Représentant EPCI	1				
2 Personnalités qualifiées	2	1) 2)			
Représentants élus des pers. d'enseignem. et d'éduc.	7	1) 2) 3) 4) 5) 6) 7)	1) 2) 3) 4) 5) 6) 7)		
7 élus PUIS 7 suppléants au maximum					
Représentants des personnels ATSS :	3	1) 2) 3)	1) 2) 3)		
3 élus PUIS 3 suppléants au maximum					
Représentants des parents d'élèves :		1) 2) 3) 4) 5)	1) 2) 3) 4) 5)		
5 élus PUIS 5 suppléants au maximum	5				
Représentants des élèves :		1) 2) 3) 4) 5)	1) 2) 3) 4) 5)		
5 élus PUIS 5 suppléants au maximum	5				
TOTAL à reporter dans détract	130				

Bilan de l'exercice 7 octobre 2025 pour l'externat

Modalités de retour d'expérience :

- 11 fiches ont été distribuées aux observateurs dans différents secteurs de l'établissement afin d'établir un bilan de l'exercice.
- 4/11 ont été retournées au secrétariat de direction.

Bilan du retour d'expérience :

- Tous les élèves et les personnels ont été évacués 5 minutes après le déclenchement de l'alarme.
- Les usagers se sont regroupés sur deux zones, devant le parking deux roues et la seconde zone sur le parking à côté de l'infirmerie.
- 5 minutes après le déclenchement de l'alarme l'appel était réalisé sur la zone 1. Le recueil des données de l'appel de la zone 2 à nécessité 7 minutes supplémentaires soit 13 minutes après le déclenchement de l'alarme. La transmission entre les deux zones nécessite la circulation de personnels peu compatible avec les enjeux en situation réelle.
- La comparaison de l'effectif présent à un effectif théorique nécessite l'usage d'un PC connecté à Pronote.

Préconisations pour le prochain exercice :

- Simplifier les zones d'évacuation (avec les pompiers), assurer la communication entre les responsables des zones, marquer au sol les zones de mise en sûreté pour les élèves et les adultes, identifier le PC sécurité, prévoir des listes d'appel pour les enseignants ;
 - Le comptage précis des présents = prévoir des tablettes et fiches d'appel pour les enseignants et la personne chargée de dénombrer les adultes. Réaliser une zone de mise en sûreté des personnels qui doit être signalée au sol, mettre en place une communication par talkie-walkies pour communiquer lors des exercices.
- Deux préconisations sur trois n'ont pas été appliquées depuis le dernier exercice.

Suites à envisager pour l'année n : mener un exercice d'évacuation incendie un partenariat avec les pompiers.

Bilan de l'exercice 7 octobre 2025 pour l'internat

Bilan du retour d'expérience :

- Tous les élèves et les personnels ont été évacués 3 minutes après le déclenchement de l'alarme, l'évacuation du 37me étage a nécessité un délai plus important.
- Les élèves se sont rangés, l'appel a été mené dans la foulée du regroupement.
- 5 minutes après le déclenchement de l'alarme, le décomptage des élèves a été réalisé avec un niveau de précision très satisfaisant.
- Les personnels et les élèves sont rangés dans la cour sur des lignes identifiées par les élèves et les AED référents. Le décomptage précis est réalisé.
- L'évacuation menée à 22h30 met en évidence la nécessité de mettre à disposition des AED des lampes torche.
- La mise à disposition d'un téléphone portable pour les AED de l'internat est soulignée pour permettre le contact aux familles en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil.

Préconisations pour le prochain exercice:

Aucune

Suites à envisager pour l'année n: mener un exercice d'évacuation incendie un partenariat avec les pompiers.

Nature de l'exercice

Scénario : Ce second exercice PPMs a vocation à exercer tous les usagers aux situations de risque majeur relatif aux vents violents. Le déclenchement de l'exercice aura lieu pendant le cours par l'alerte sonore habituelle. L'alerte sera déclenchée par différents canaux (alerte par haut-parleur, information par un papillon Pronote) les adultes qui ne sont pas en charge d'un groupe se confinent sur leur lieu d'exercice.

Les adultes en charge d'un groupe feront monter leurs élèves dans la salle habituelle inscrite à l'emploi du temps. Ensuite, le confinement consistera à baisser tous les rideaux fonctionnels et fermer toutes les ouvertures sur l'extérieur. Les portes intérieures des salles et bureaux devront rester fermées autant que possible.

Dans ces conditions, chaque enseignant se confinera avec ses élèves et se chargera de présenter le contexte et les enjeux de l'exercice suivi d'un temps d'échange avec les élèves.

Tous les personnels sont concernés par cet exercice, personnes extérieures et intervenants compris. Un affichage informera les usagers à l'entrée de l'établissement avant le déclenchement de l'exercice.

Objectifs : **Se confiner / se mettre à l'abri.**

Situation particulière durant l'exercice :

Aucun facteur aggravant n'a été introduit lors de cet exercice

Évaluation : Application des consignes générales

Dispositif : Se mettre à l'abri ; Veiller à sa propre sécurité et celle d'autrui ;

Respecter les règles de mise en sûreté (fermer les portes, allumer les lumières, baisser les rideaux au rez-de-chaussée et dans les étages).

Attendre le signal de fin d'exercice

Toutes les consignes ont été respectées et aucun usager n'a été exposé. Des fragilités ont été relevées au niveau locaux non occupés au moment de l'exercice (accès professeurs, administration, permanence, infirmerie).

Infirmerie : mettre à disposition la clé qui permet l'ouverture du bureau de M. Bindé.

En cas de rupture de connexion internet aucun moyen de communication : acheter des talkies walkies"

Les valises PPMS comportent un cadenas à code qui n'est pas connu des enseignants.

Les documents PPMS affichés dans les salles de cours doivent être actualisés .

Bilan et perspectives

- L'ensemble des consignes PPMS est mis en œuvre dans l'établissement.
- Les usagers ont intégré les consignes et les appliquent.
- La mise en situation révèle un fonctionnement efficace et pérenne du dispositif cependant quelques fragilités organisationnelles liées à la mise à jour de documents sont identifiées.

Perspectives :

- Disposer de plans du lycée actualisés afin d'établir des plans PPMS et d'incendie.

QUESTIONS DIVERSES CA DU 13/11/2025

1) Pourquoi dans le mail du DDFPT (20/10/25), certains éléments du protocole PFMP ont été modifiés ? (par exemple la récupération des attestations de fin de stage) ?

2) Ce lundi matin 03/11/25, au retour des vacances, deux élèves sont arrivés en 2BPMPIA (entre autres) sans aucune préparation préalable, ni informations aux arrivants.

Cela est compliqué à gérer quand, ce même jour, la 1ère séance de TP est prévue et que 2 élèves n'ont toujours pas d'EPI ni d'outillage (dont 1 qui n'a même pas passé commande...).

Un protocole d'accueil va-t-il être remis en place lors de l'arrivée de nouveaux élèves, notamment dans le cas des "Droits à l'erreur" ?

3) Les représentants des enseignants à la commission éducative demandent à ce que cette instance retrouve sa rigueur, sa cohérence et que les décisions soient prises en concertation.

En effet, depuis l'année dernière déjà, ils ne reçoivent pas les convocations.

Récemment, les professeurs principaux ne sont pas convoqués non plus, même pire ils ne sont pas au courant de sa tenue (et toutes n'apparaissent pas dans les lettres info).

Enfin, les équipes pédagogiques (prof principal inclus) n'ont pas connaissance du compte-rendu.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean-Baptiste COLBERT
Le Petit-Quevilly

TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2025 – 2026

(Commission permanente Région Normandie du 01/07/2024)

TARIFS ELEVES

	Forfait annuel	Montant unitaire
Demi-pension 5 jours	552,00 €	3,45 €
Internat 4 nuits lundi midi/vendredi midi	1.364,80 €	8,53 €

Repas hors forfait

4,39 €

Nota : Au-delà du 5 juin 2026, pour les DP s'applique le tarif ticket élève et pour les internes celui du tarif unitaire de l'internat.

TARIFS APPRENTIS

Petit déjeuner	1,72 €
Repas midi	4,39 €
Repas soir	3,45 €
Nuitée	4,82 €

TARIFS COMMENSAUX

Tarif 1 (IM ≤ 420)	3,45 €
Tarif 2 (IM > 420 et ≤ 479)	4,83 €
Tarif 3 (IM > 479)	5,96 €

AUTRES TARIFS

Stagiaires de la Formation Professionnelle	4,39 €
Hôte de passage participant à la vie de l'établissement (Personnels EN non rattachés à l'EPL, représentants des parents d'élèves, artistes en résidence)	6,10 €
Hôte de passage ne participant pas à la vie de l'établissement (Selon appréciation du chef d'établissement)	10,20 €
Nuit adulte	8,00 €
Petit déjeuner	1,72 €
Repas exceptionnel	6,65 €
Accueil de groupes réception café simple / personne	1,15 €
Accueil de groupes réception café amélioré / personne	1,80 €
Accueil de groupes réception autre prestation / personne	4,10 €



RÉGION
NORMANDIE

LE PRESIDENT

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement
Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux

Objet du dossier : Tarifs Restauration Hébergement 2025-2026

Votre dossier D25-04965 est suivi par
Anne Guérin-Lepetit (Anne.LEPETIT@normandie.fr)
Direction Lycées de Normandie
5 rue Robert Schuman CS 21129
76174 Rouen Cedex

Rouen, le 17 JUIN 2025

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux,

Sur ma proposition et en lien avec Bertrand Deniaud, Vice-Président chargé des Lycées et de l'Education, je vous informe que la Commission Permanente du Conseil Régional de Normandie a décidé, lors de sa séance du 26 mai 2025, de voter les nouveaux tarifs de restauration et d'hébergement applicables à compter du 1^{er} septembre 2025, que vous trouverez en annexe du présent courrier.

A la rentrée scolaire 2024, une mise à niveau des tarifs par rapport à l'inflation avait été adoptée en se basant sur la combinaison de 2 indices INSEE (« indice de prix de production de l'industrie française » et « indice annuel des prix à la consommation »). L'application de cette règle conduisait à une hausse mécanique des tarifs de 0.95%.

Cependant, afin d'une part de tenir compte de la pression exercée sur le budget des Services Restauration-Hébergement en raison de l'inflation de la viabilisation et des denrées, et d'autre part de garantir la qualité des repas servis selon les objectifs du programme « Je mange Normand », une revalorisation supplémentaire de 3% a été votée.

Parallèlement, un groupe de travail avec des Chefs d'Etablissements et Secrétaires Généraux sur l'analyse des charges, des coûts denrées et des pratiques sera régulièrement réuni au cours des années 2025 et 2026. L'objectif est d'identifier et d'activer tout levier pouvant garantir un équilibre durable des services de restauration et d'hébergement, et de poser les bases d'une politique globale concernant la restauration dans les lycées.

Comme chaque année, l'ensemble des forfaits doit être présenté et discuté en Conseil d'Administration avant la fin de l'année scolaire 2024-2025. Il est entendu qu'à minima un forfait demi-pension et un forfait internat doivent être conservés. Je vous saurais gré de retourner à votre chargée de projets référent du Service Coordination et Accompagnement des Etablissements au plus tard le 11 juillet 2025, un document faisant état des forfaits « élèves » retenus parmi la grille tarifaire élèves proposée par la Région. En l'absence de choix, l'ensemble des tarifs notifiés seront applicables au 1^{er} septembre 2025.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement, Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux, à l'assurance de ma considération distinguée.

Hervé Morin

Grille des tarifs SRH année scolaire 2025-2026

Elèves (1)		montants unitaires au 01/09/2025	soit forfait annuel en € 32 semaines de ...
Repas hors forfait et après 32 semaines (1) (2)	-	4,39 €	-
Repas élèves demi- pension 32 semaines <i>En cas de poursuite effective des enseignements au-delà, le tarif journalier continue à s'appliquer</i> (1) (2) (3)	DP5	3,45 €	552,00 €
	DP4	3,68 €	471,04 €
	DP3	3,91 €	375,36 €
Montant internat après 32 semaines (1)	application du montant unitaire correspondant au forfait choisi		
Forfaits élèves Internat	INT6	10,06 €	1 609,60 €
	INT5	9,36 €	1 497,60 €
	INT4	8,53 €	1 364,80 €
	INT3	7,84 €	1 003,52 €
	repas supplémentaire (midi ou soir)	3,45 €	-
	nuitée	4,82 €	-
	surplus chambre individuelle (forfait annuel, <u>seulement lorsque celui-ci existait avant le 01/09/2018</u>)	256,00 €	-
	petit-déjeuner	1,72 €	-

Apprentis		Tarifs au 01/09/2025
Formations faisant l'objet d'une prise en charge par les OPCO (forfait décomposable)	Petit-déjeuner	1,72 €
	Repas midi	4,39 €
	Repas soir	3,45 €
	Nuitée	4,82 €
Formations autres	Petit-déjeuner	Tarifs journaliers "élèves" applicables (forfait ou unitaire en fonction de la situation)
	Repas midi	
	Repas soir	
	Nuitée	

Stagiaires de la Formation professionnelle		Tarifs au 01/09/2025
Repas		4,39 €

Autres tarifs		Tarifs au 01/09/2025	
Repas exceptionnels (en fonction des prestations proposées par le lycée)		tarif 1	6,65 €
		tarif 2	13,10 €
		tarif 3	19,50 €
Repas hôtes de passage	participant à la vie du lycée (selon appréciation par le chef d'établissement)	tarif 1	6,10 €
	non participant à la vie du lycée (selon appréciation par le chef d'établissement)	tarif 2	10,20 €
Nuitée adulte (en fonction des prestations proposées par le lycée) (4)		tarif 1	8,00 €
		tarif 2	11,80 €
		tarif 3	16,00 €
Petit-déjeuners adultes		-	1,72 €
Réception, accueil de groupes		café simple (café - thé - gateaux secs)	1,15 €
		café amélioré	1,80 €
		réception autres prestations (par personne)	4,10 €
Dispositif S.N.U. forfait + stagiaires et encadrants à la demande des services de l'Etat (par jour et par jeune volontaire et encadrant)		petit-déjeuner	1,72 €
		repas midi (ou panier repas)	6,10 €
		repas soir (ou panier repas)	6,10 €
		nuitée	8,00 €
		soit forfait journalier	21,92 €
		goûter optionnel	1,72 €

(1) Un élève s'entend d'un lycéen (du lycée ou d'un autre lycée), d'un collégien, d'un correspondant, d'un élève BTS, CPGE, d'un élève stagiaire (hors formation continue).

(2) Un élève qui effectue un stage dans un lycée dans le cadre de sa formation se voit appliquer le tarif dont il bénéficie lors de son engagement annuel dans son lycée d'origine

(3) Pour les repas pris exceptionnellement le soir par les élèves demi-pensionnaires du fait de leur formation (ex : hôtellerie restauration), ces tarifs s'appliquent en supplément du forfait DP choisi

(4) Ces tarifs sont applicables uniquement à l'internat et non aux logements de fonction, qui relèvent d'une convention d'occupation précaire dans le cadre du Règlement Régional de gestion des logements de fonction dans les EPLE



**CONVENTION D'HEBERGEMENT RELATIVE A L'ACCUEIL DES INTERNES
DU LYCEE ELISA LEMONNIER AU LYCEE COLBERT
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **LA REGION NORMANDIE**, sise Place Reine Mathilde à CAEN, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par délibération de l'Assemblée plénière en date du 2 juillet 2021,
- **LE LYCEE COLBERT**, sis 197 Avenue des Alliés à PETIT-QUEVILLY, représenté par son Proviseur, Monsieur Sylvain VAUCEL, dûment habilité à cet effet par décision du Conseil d'Administration en date du 04/11/2025, ci-après dénommé lycée hôte,
- **LE LYCEE ELISA LEMONNIER**, sis 59 Boulevard Charles de Gaulle à PETIT-QUEVILLY, représenté par son Proviseur, Monsieur Cédric DELALONDE, dûment habilité à cet effet par décision du Conseil d'Administration en date du / /2025, ci-après dénommé lycée d'origine.

VU le code de l'éducation, et notamment les articles : L213-1, L213-2, L213-11, L214-5, L214-6, L421-1, L421-16, L913-1, R213-3 à R213-12, R531-52, R531-53,

VU le décret n° 85-934 du 4 septembre 1985 modifié relatif au fonctionnement du service annexe d'hébergement des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 7 novembre 2022 modifiant le règlement cadre de gestion des services de restauration et d'hébergement,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 26 mai 2025 adoptant les tarifs de restauration et d'hébergement applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 au titre de l'année scolaire 2025/2026.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la mutualisation des internats des lycées de l'agglomération rouennaise, le lycée Colbert à Petit-Quevilly hébergera au sein de son internat des élèves du lycée Elisa Lemonnier. La présente convention a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Elisa Lemonnier au lycée Colbert.

de stage, exclusion,...), aucune facturation ne pourra intervenir auprès du lycée LEMONNIER pour la période concernée.

Le tarif pratiqué ne devant pas représenter un surcoût tant pour les familles que pour l'établissement d'accueil, il est convenu que **le tarif forfaitaire comprenant le repas du soir, la nuitée et le petit-déjeuner du lycée COLBERT s'élève à 4,36€.**

Le montant des droits constatés, à l'année, est donc de **1364,80 €** dont la répartition à indiquer en fonction des options choisies à savoir le repas du soir, la nuitée d'internat et le petit déjeuner et les parts annuelles de reversement entre le lycée hôte et le lycée d'origine, est présentée dans l'annexe jointe à la convention.

ARTICLE 4 : EXECUTION DE LA CONVENTION ET MODALITES DE RESILIATION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} septembre 2025 et ce, jusqu'à la fin des cours de l'année scolaire **2025/2026**.

Toute modification à la présente fera l'objet d'un avenant soumis au conseil d'administration de chacun des deux établissements concernés et transmis pour signature à la Région.

La convention peut être dénoncée, par chacune des parties, à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée envoyée aux deux autres parties avec un préavis d'un mois avant l'arrêt de l'hébergement.

Toute contestation relative à la présente convention relève de la compétence juridictionnelle du Tribunal Administratif de Caen.

Fait à Caen en 3 exemplaires originaux,

Le Proviseur du Lycée COLBERT,	Le Proviseur du Lycée LEMONNIER,	Le Président de la Région Normandie,
VAUCEL SYLVAIN	DELALONDE CEDRIC	Hervé MORIN

ANNEXE 11

Composition NOMINATIVE des COMMISSIONS à transmettre à dair@replemmentation-ele@ac-normandie.fr

COMMISSION PERMANENTE R. 421-37 R. 421-38 R. 421-39	CONSEIL DE DISCIPLINE R. 511-20 R. 511-21	COMMISSION EDUCATIVE R. 511-19-1	COMMISSION HYGIENE ET SECURITE (CHS) Etablissement professionnel D. 421-151	COMMISSION PEDAGOGIQUE LA SAINTE ET LA CIVILISATION (CESO) D. 421-146	CONSEIL PEDAGOGIQUE L. 421-5	CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE (CVL) R. 421-43	CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE R. 421-45-1
--	---	-------------------------------------	---	--	---------------------------------	--	--

	Collège	Lycee	EREA	Collège	Lycee	MEMBRES DE DROIT OU DESIGNES	
						EPE de 600 élèves	EPE de +600 élèves
Chef d'établissement (CE)	VAUCEL Sylvain	VAUCEL Sylvain	VAUCEL Sylvain	VAUCEL Sylvain	VAUCEL Sylvain	VAUCEL Sylvain	VAUCEL Sylvain
CE adjoint	VERTHE Gaëlle	VERTHE Gaëlle	VERTHE Gaëlle	VERTHE Gaëlle	VERTHE Gaëlle	VERTHE Gaëlle	VAUCEL S
Secrétaire Général	LEFEBVRE Emilie	LEFEBVRE Emilie	VERVALE G	LEFEBVRE Emilie	LEFEBVRE Emilie	AMONETTO C	VERTHE Gaëlle
C.A.E		DESAPHY F/AMONETTO C	AMONETTO C	DESAPHY François	AMONETTO C	DESAPHY F	DESAPHY F
Infirmier			AMONETTO C ou DESAPHY F				
Assistant de service éboueur ou Directeur de Ségex							
Collectivité de rattachement	SOBZACK Alexandra						
Commune							
Personnalité qualifiée							

	Collège	Lycee	EREA	Collège	Lycee	MEMBRES EUS	
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 DUBOIS J 5 ROESSEL C 1 HINGUETTE L 1 DESBERT V 5 LUCILLETTTE C	1 BOUÏE M 5 DE JEAN LOUIS F 1 ROESSEL C 1 BUILOT M 1 LUCILLETTTE C 1 DUFOUR J 1 GALEVAR G 1 GODEFART N 5 BRIZE N	1 BOUÏE M 5 DE JEAN LOUIS F 1 ROESSEL C 1 BUILOT M 1 LUCILLETTTE C 1 DUFOUR J 1 GALEVAR G 1 GODEFART N 5 BRIZE N	1 DUBOIS J 5 ROESSEL C 1 HINGUETTE L 1 DESBERT V 5 LUCILLETTTE C	1 BOUÏE M 5 DE JEAN LOUIS F 1 ROESSEL C 1 BUILOT M 1 LUCILLETTTE C 1 DUFOUR J 1 GALEVAR G 1 GODEFART N 5 BRIZE N	1 BOUÏE M 5 DE JEAN LOUIS F 1 ROESSEL C 1 BUILOT M 1 LUCILLETTTE C 1 DUFOUR J 1 GALEVAR G 1 GODEFART N 5 BRIZE N	1 BOUÏE M 5 DE JEAN LOUIS F 1 ROESSEL C 1 BUILOT M 1 LUCILLETTTE C 1 DUFOUR J 1 GALEVAR G 1 GODEFART N 5 BRIZE N
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	1 TRUSSANDBER W 5 DESTOUCHES V 1 BRIZET S	1 TRUSSANDBER W 5 DESTOUCHES V 1 BRIZET S	1 TRUSSANDBER W 5 DESTOUCHES V 1 BRIZET S	1 TRUSSANDBER W 5 DESTOUCHES V 1 BRIZET S	1 TRUSSANDBER W 5 DESTOUCHES V 1 BRIZET S	1 TRUSSANDBER W 5 DESTOUCHES V 1 BRIZET S	1 TRUSSANDBER W 5 DESTOUCHES V 1 BRIZET S
Parent d'élèves	1 LANGLOIS T 5 GODEFART A 1 BERGER M	1 LANGLOIS T 5 GODEFART A 1 BERGER M	1 LANGLOIS T 5 GODEFART A 1 BERGER M	1 LANGLOIS T 5 GODEFART A 1 BERGER M	1 LANGLOIS T 5 GODEFART A 1 BERGER M	1 LANGLOIS T 5 GODEFART A 1 BERGER M	1 LANGLOIS T 5 GODEFART A 1 BERGER M
Elèves							
NOMBRE TOTAL REPRESENTANTS	12/12	13/14	7/7	12/12	.../13	6/6 membres de droit .../2+... membres désignés	5/1...

Cachet de l'établissement et signature du chef d'établissement

de la Poste
197, Avenue des Alliés - BP 41
76141 PETIT-CHEVILLY Cédex
Tél. : 02.35.72.69.11 / Fax : 02.35.73.72.67



LYCEE J-B COLBERT

Lycée des Métiers de l'établissement et signature du chef d'établissement
de la plasturgie et de la fonderie

197, Avenue des Alliés - BP 41
76141 PETIT-QUEVILLY Cédex

Tél. : 02.35.72.69.11 / Fax : 02.35.73.72.87



CETTE ANNEXE DOIT ETRE TRANSMISE APRES L'INSTALLATION DU NOUVEAU CA :
daj-reglementation-eple@ac-normandie.fr

	Nombre de représentants	Titulaire		Suppléant	
		Nom et prénom	Qualité	Nom et Prénom	Qualité
Chef d'établissement	1	VAUCEL Sylvain			
Adjoint au chef d'établissement	1	VERTAË Gaëlle			
Secrétaire général	1	LEFEBVRE Emilie			
CPE (le CPE le plus ancien si pas d'adjoint du chef établissement)	0	/			
DDFPT	1	GIRAUD Benjamin			
Représentants de la collectivité de rattachement	2	1) SOBZACK Alexandra 2) GADAL Daniele		1) DELBAS Evelyne 2)	
Représentant de la Commune	1	RICHAUD Nicolas		BERTHELOT Tiphaine	
Représentant EPCI	1				
2 Personnalités qualifiées	2	1) RUAULT Jean duc 2) SAUGER Johan			
Représentants élus des pers. d'enseigmt. et d'éduc.	7	1) DUBOIS Jerome 2) DUFLOT Marc 3) QUINETTE daëtitia 4) BOUTÉ Maylis 5) LOEWILLETTE Caroline 6) MARECHAL Erwan 7) DELPRAT disnel		1) GUEVAR Gautier 2) POESSEL Cyril 3) DE JESUS LOPES Frederic 4) GOFFART Nicolas 5) DUPONT Damien 6) DESAPHY François 7) DESERT Virginie	
7 élus PUIS 7 suppléants au maximum					
Représentants des personnels ATSS :	3	1) SIMENEL Serge 2) POUPEE Sandrine 3) BRIZE Nathalie		1) LEMENU Corine 2) DENIS Maryse 3)	
3 élus PUIS 3 suppléants au maximum					
Représentants des parents d'élèves :	5	1) THISSANDIER William 2) BIZET Samuel 3) GROSSMANN Agathe 4) DOS SANTOS MOREIRA Katia 5) DESTOUCHES Vanessa		1) POYER Celina 2) 3) 4) 5)	
5 élus PUIS 5 suppléants au maximum					
Représentants des élèves :	5	1) COQUISART Axel 2) BERGER Mathéo 3) LANGLOIS Théo 4) 5)		1) 2) 3) 4) 5)	
5 élus PUIS 5 suppléants au maximum					
TOTAL à reporter dans démact	27 / 30				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Émargement Conseil d'Administration
Jeudi 25 septembre 2025

Membres de droit

<input type="radio"/>	VAUCEL	Sylvain	Proviseur	
<input type="radio"/>	VERTALE	Gaëlle	Proviseure adjointe	
<input type="radio"/>	LEFEBVRE	Emilie	Secrétaire générale	
<input type="radio"/>	GIRAUD	Benjamin	DDFPT	

Représentants des personnels enseignants

<input type="radio"/>	DUBOIS	Jérôme	T	
<input checked="" type="radio"/>	DUFLOT	Marc	T	
<input checked="" type="radio"/>	QUINETTE	Laëtitia	T	
<input checked="" type="radio"/>	BOUTE	Maylis	T	
	DE JESUS LOPES	Frédéric	T	
	MARECHAL	Erwan	T	
<input checked="" type="radio"/>	POESSEL	Cyril	T	
	DUPONT	Damiens	S	
	VAN DER PLAETSEN	Flora	S	
	GOFFART	Nicolas	S	
	GUEVAR	Gautier	S	
	SOUDE	Huguette	S	
	DESAPHY	François	S	
<input checked="" type="radio"/>	DESERT	Virginie	S	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Émargement Conseil d'Administration
Jeudi 25 septembre 2025


Représentants de la commune

RICHAUD	Nicolas	T	
BERTHELOT	Tiphaine	S	

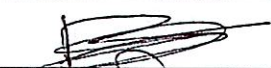

Représentants de la Région

GADAL	Danièle	T	
SOBCZACK	Alexandra	T	
DELBOS	Evelyne	S	

Personnalités qualifiées

RUAULT	Jean Luc	T	
SAUGER	Johan	T	

Représentants des personnels non enseignants




BRIZE	Nathalie	T	
LEMENU	Corinne	T	
POUPEE	Sandrine	T	
DELABRIERE	David	S	
PHILIPPE	Christine	S	
DENIS	Maryse	S	

Émargement Conseil d'Administration
Jeudi 25 septembre 2025

Représentants des parents d'élèves

THISSANDIER	William	T	
PAILLARD	Amélie	T	
FOY	Nathalie	T	
GROSSMANN	Agathe	T	
BIZET	Samuel	T	

Représentants des élèves

ZEGHLI	Monir	F	
BERGER	Matheo	T	
HAGUIER QUERRE	Emilien	T	
GOSSE LACORNE	Quentin	T	Excuse
HEDOUIN	Ludivine	T	
SPASSOV	Jordan	S	
LYNCEE	Mathias	S	
DURAND	Capucine	S	
GUILLOPE	Timothé	S	